



**Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel**

**Rapport à l'appui d'une demande de crédit urgente de  
fr. 280'000.-- permettant le remplacement de la conduite d'eau  
usée durant les travaux de réfection de la partie haute de la  
Grande rue**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Début juin 2020, l'Etat de Neuchâtel a débuté la réfection du tronçon de la Grande rue (route cantonale RC170) qui s'étend depuis La Molta-Dessous jusqu'à la rue du Collège.

En prévision de ces travaux, la commune avait préalablement remplacé la conduite d'eau potable du secteur concerné (demande de crédit de fr. 970'000.- acceptée par votre autorité en date du 4 avril 2019).

Durant ce remplacement, le Conseil communal a constaté que dès que la conduite d'eau usée était effleurée, elle s'effondrait. Cela a eu pour avantage de permettre l'inspection de cette conduite par caméra. Avant cet effondrement, cette inspection n'était pas possible car il n'existe aucune chambre de visite.

Les résultats de ce passage de caméra obtenus début juin 2020 ont confirmé l'état catastrophique de la conduite d'eau usée sous la Grande rue. Malheureusement, le remplacement de cette conduite n'était pas prévu dans le paquet de la demande de crédit de fr. 622'000.- relative aux travaux à charge de la commune lors de la réfection de la Grande rue, acceptée le 11 mars 2020 par le Conseil général.

Dans cette demande de crédit figurait seulement un montant de fr. 65'000.- destiné au réseau d'eau usée. En effet, le Conseil communal avait prévu uniquement la mise en place de 6 chambres de visite ainsi que pour diverses petites interventions sur ce réseau.

Il était alors certain que la conduite d'eau usée en place ne supporterait pas les rouleaux compresseurs de 20 tonnes que l'entreprise de génie civil utilise pour tasser le nouveau caisson. Cette canalisation aurait sans aucun doute immédiatement cédé ou peu de temps après la fin du chantier, ce qui aurait nécessité d'effectuer une tranchée sur toute la longueur du nouveau tapis.

Le Conseil communal a alors demandé une offre pour le remplacement de l'actuelle conduite d'eau usée en ciment par une conduite en PE de 300 mm de diamètre sur le tronçon de route rénové cette année. Le Conseil communal n'a pas eu d'autre choix que de demander ces prix à l'entreprise mandatée par le canton pour l'entier du chantier. Sur la base de ce devis, il s'avère qu'il s'agit d'ajouter **fr. 280'000.-** à la demande de crédit de fr. 622'000.- précédemment votée.

Etant donné que les travaux de réfection de la Grande rue atteignaient mi-juillet 2020 le début de la canalisation d'eau usée (à l'amorce du quartier des Prises), il s'agissait de prendre une décision très rapidement au travers d'une demande de crédit urgente, vu que la somme manquante dépasse les compétences financières du Conseil communal.

C'est pourquoi, conformément à l'article 6 du Règlement communal sur les finances, le Conseil communal a convoqué la Commission financière en date du 14 juillet 2020 afin de lui soumettre cette dépense.

A l'occasion de cette séance, la Commission financière a accepté cet investissement à l'unanimité, permettant ainsi aux travaux d'être immédiatement entrepris et au Conseil communal le soin de présenter au Conseil général, lors de sa prochaine séance, une demande de crédit urgente.

C'est pourquoi, le Conseil communal vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :

